

9. LA PHONATION

La phonation réfère à la capacité de produire mécaniquement des sons vocaux qui peuvent être entendus, compris et dont le débit et le rythme peuvent être maintenus.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Se référer aux dispositions de la section II du présent Règlement.
2. L'évaluation doit tenir compte de la qualité de l'audibilité, de l'intelligibilité et de la fluidité.
 - Audibilité : Degré d'intensité de la voix.
 - Intelligibilité : Qualité de l'articulation et des liaisons phonétiques.
 - Fluidité : Maintien du débit et du rythme.
3. Les troubles du langage d'ordre cognitif ne doivent pas être évalués selon les règles du présent chapitre mais selon les règles prévues dans l'unité fonctionnelle «L'aspect cognitif du langage».

CLASSES DE GRAVITÉ

Les conséquences dans la vie quotidienne – perte de jouissance de la vie, douleurs, souffrance psychique et autres inconvénients – découlant de la présence d'une atteinte permanente sont comparables à celles qui résulteraient de la situation ayant l'impact le plus important, parmi les situations décrites ci-après :	
SOUS LE SEUIL MINIMAL	Les conséquences de l'atteinte permanente sont moindres que celles résultant des situations décrites dans la classe de gravité 1.
GRAVITÉ 1 1 %	Atteinte mineure mais perceptible de l'audibilité, de l'intelligibilité ou de la fluidité ; ou Modification du timbre de la voix.
GRAVITÉ 2 5 %	Audibilité : L'intensité de la voix est diminuée mais demeure suffisante pour permettre la conversation de tous les jours ; ou Intelligibilité : Présence de quelques difficultés ou inexactitudes mais l'articulation demeure suffisante pour permettre la compréhension, même par des personnes non familières ; ou Fluidité : Le débit verbal est lent, hésitant ou interrompu mais demeure suffisant pour permettre la conversation de tous les jours.
GRAVITÉ 3 10 %	Audibilité : L'intensité de la voix s'affaiblit rapidement. La conversation rapprochée demeure possible, mais n'est pas efficace dans un environnement bruyant ; ou Intelligibilité : La compréhension demeure possible par les proches, mais difficile pour les personnes non familières qui doivent souvent faire répéter ; ou Fluidité : Le débit verbal est lent et hésitant au point de limiter le discours continu à de courtes périodes.
GRAVITÉ 4 20 %	Audibilité : L'intensité de la voix est très faible, telle un chuchotement. La conversation au téléphone n'est pas possible ; ou Intelligibilité : L'articulation des mots est limitée à la prononciation de mots courts et familiers ; ou Fluidité : Le débit verbal est très lent et laborieux. Des mots isolés ou de courtes phrases peuvent être énoncés, mais le discours ne peut être maintenu de façon continue.
GRAVITÉ 5 30 %	Absence ou quasi absence de toute fonction vocale utile. La voix est inaudible ou incompréhensible.